



## **I - Projets d'école**

Aucun crédit n'a été accordé pour les différents projets d'école soumis à la Ville de Paris. Il en ressort que certaines actions, dont le soutien aux enfants en difficulté est au point mort. Il est dommage que ce genre d'initiatives ne soit pas plus supporté par la collectivité car il nous semble que ces projets vont dans le bon sens.

Certains projets ont été néanmoins appuyés, notamment par les services sociaux, dans le cadre des actions d'information et de sensibilisation sur l'alimentation. Les enfants qui ont pu bénéficier d'un goûter ou d'un petit-déjeuner ont ainsi passé un excellent moment, qui plus est éducatif. Il est à souligner, en plus de la participation de parents pour des produits maisons, du soutien remarqué de la boulangerie proche de l'école qui a proposé une réduction sensible pour la commande du pain frais qui fut très apprécié, ainsi que le supermarché Intermarché qui a offert des jus de fruits de qualité pour les enfants.

## **II - Remplacement des enseignants**

L'école élémentaire comme l'école maternelle ont énormément de difficultés à obtenir des remplaçants. Il vaudrait mieux d'ailleurs parler de difficulté à « trouver » des remplaçants car les directeurs d'établissement se retrouvent obligés de démarcher l'ensemble des établissements scolaires afin de dénicher un remplaçant disponible. Il faut noter aussi que les associations et fédérations de parents d'élèves, comme la FCPE locale du groupe scolaire Bignon-Lemonnier, font également pression dès qu'une absence de remplacement est signalée pour forcer l'Académie à réagir. Il semblerait d'ailleurs que ce genre d'intervention amène quelques résultats.

Ce constat est étonnant à l'heure où un rapport de la Cour des Comptes annonce soit disant 32 000 enseignants sans élèves. Certes la méthode de calcul très discutable et contestée autant par les syndicats que par le Ministère de l'Éducation Nationale qui estiment que ce chiffre est très surévalué. Même en sachant que la très grande majorité de ces enseignants « sans élèves » est constituée des effectifs des remplaçants, il en ressort que, sur 803 000 enseignants (moins de 4% des effectifs, beaucoup moins puisque le chiffre de la Cour des Comptes est très vraisemblablement surévalué) sont prévus pour parer aux remplacements.

Ces effectifs sont insuffisants et l'Académie a d'ailleurs une politique claire en la matière, à savoir ne pas remplacer les enseignants absents si cela est possible, et notamment si personne (directeurs d'établissement, syndicats et fédérations de parents d'élèves) ne s'en préoccupe.

Compte tenu que l'Académie de Paris a affirmé sa volonté d'au plus maintenir les effectifs à leur nombre actuel, et ce malgré l'accroissement du nombre d'enfants, notamment en maternelle et en élémentaire, il est à craindre que le fonctionnement des écoles publiques est en danger.

Pour compléter ce tableau, nous avons appris les éléments suivants lors des conseils d'école :

- L'école élémentaire Bignon pourrait monter en prévision à plus de 340 élèves pour 13 classes (plus de 26 enfants par classe), donnant ainsi très probablement des classes de CE1 à 27 ou 28 élèves, alors que le seuil préconisé par les enseignants et par la FCPE est de 25.
- L'école maternelle E. Lemonnier a déjà plus de 60 pré-inscriptions pour l'année scolaire 2005-2006 en petites sections, et d'autres demandes sont en cours. Il est donc à prévoir plus de 30 enfants par classe, pour toutes les classes !

Pour rendre les choses encore plus explicites, l'Académie de Paris veut modifier les quotas déterminant les ouvertures ou fermetures de classe. Ainsi en élémentaire, le seuil de fermeture pourrait être fixé à 25 enfants par classe – 1 (en moyenne sur l'école) au lieu de 27 auparavant (soit 319 élèves). En maternelle, pour le moment, le seuil d'ouverture est à 30 élèves par classe + 1 (soit 181).

Soyons certains que l'Académie de Paris cherchera à éviter l'ouverture d'une classe en maternelle, qui semble pourtant indispensable. Comment peut-on raisonnablement penser à l'Education Nationale que l'on peut faire un enseignement de qualité avec plus de 30 enfants par classe ? La FCPE sera vigilante sur ce point et envisage, avec tous les acteurs de l'école Maternelle, des actions de sensibilisations pour obtenir ce qui nous paraît non négociable : l'ouverture d'une classe en maternelle.

### III - Etudes surveillées

3 surveillants sont affectés aux études le soir qui comptent des effectifs variant de 19 à 29 par étude, avec une moyenne de 25. Lorsqu'un animateur d'atelier est absent, l'effectif peut augmenter de 5 enfants par étude. Il est bien sûr évident qu'au-delà de 25 enfants par étude, les surveillants ne peuvent pas remplir pleinement leur mission, c'est-à-dire faire de cette étude un lieu où les élèves puissent travailler et bénéficier de leur soutien. Nous redemandons qu'un animateur supplémentaire soit accordé à l'école Bignon.

### IV - Le point sur le Plomb dans l'eau de nos écoles

Dans beaucoup d'immeubles parisiens et en particulier nos écoles, de nombreuses canalisations sont encore en Plomb. Même si l'eau arrivant à l'école n'en contient pas, son parcours jusqu'au point final de distribution peut la contaminer. C'est pourquoi des contrôles de la teneur en plomb dans les différents points d'eau des écoles sont réalisés régulièrement. Ces mesures sont commandées par les services de la DASCO à une entreprise indépendante référente. En fonction des résultats, communiqués en toute transparence, les travaux de remplacement des canalisations sont planifiés. Certains de ces travaux peuvent être limités, d'autres exigent des interventions plus lourdes et peuvent entraîner une fermeture de l'école. Si les résultats montrent une teneur particulièrement élevée par rapport aux normes, en attendant la réalisation des travaux les points d'eau concernés sont condamnés. Dans ce cas une alimentation en eau minérale est mise en place selon la localisation et l'usage du point d'eau.

A noter encore que les résultats des mesures varient en fonction de l'usage du robinet et que les normes ont changé récemment : de 50 microgrammes de plomb par litre d'eau ( $\mu\text{g/L}$ ) elles sont à 25  $\mu\text{g/L}$  depuis 2004.

Qu'en est-il de ce fameux robinet du réfectoire de Bignon ?

Une mesure en août 2003 avait fait apparaître des teneurs supérieures à la norme. Des travaux ont été réalisés sur certaines des canalisations concernées. La dernière mesure montre

un taux de 60µg/L soit un taux légèrement supérieur à la norme en vigueur à l'époque. Des travaux importants de remplacement de toutes les canalisations concernées, programmés à l'été 2004 n'ayant pas pu être réalisés, le seront cet été.

Nous n'accepterons pas que ces travaux soient de nouveau reportés. Nous réitérons notre demande de mise en place d'eau minérale.

## V – Fournitures scolaires à la maternelle

Tous les ans, les écoles maternelles bénéficient d'une enveloppe budgétaire leur permettant de commander des fournitures auprès de la CAS, sur un budget alloué par la Mairie. Ces fournitures sont commandées sur la base du catalogue fourni officiellement.

Hélas, tous les ans, il est à déplorer qu'une partie de ces commandes ne soit pas honorée par le prestataire et fournisseur de la CAS. Les raisons avancées sont selon les cas un épuisement du stock ou un abandon de la fabrication. Les éléments manquants sont bien sûr indispensables au travail pédagogique des enseignants (comme les feuilles de peinture grand format). Ceci impose aux écoles de commander sur le budget de la coopérative les éléments manquants, et qui, bien entendu, existent auprès de commerçants détaillants dans Cette situation n'est pas tolérable ! Il est du ressort de la Mairie, puisqu'il s'agit de marchés publics de la collectivité locale, de bien gérer ces marchés et surtout leur bon fonctionnement. Il est **inadmissible** qu'un fournisseur ne soit pas en mesure de fournir ce pour quoi il s'est engagé contractuellement dans le cadre du marché public. Il existe des procédures, et notamment sous la forme de pénalités, qui permettent à une collectivité locale de faire respecter ces engagements contractuels. Le fournisseur peut tout à fait faire appel à d'autres sous-traitants pour lui permettre de les tenir. Il nous paraît donc anormal que ceci se répète d'année en année sans qu'une amélioration soit perçue.

Si l'incapacité du fournisseur à respecter ses engagements était avérée, alors il nous semblerait normal, dans un tel cas extrême, que la Mairie offre :

- soit de faire appel à un deuxième fournisseur pour réaliser la commande,
- soit une deuxième possibilité de commande dans la même année à l'école ainsi lésée,
- et en dernier recours un report sur l'année suivante du montant correspondant à ce qui n'aura pas pu être livré par le fournisseur.

Nous espérons que la Mairie prendra en compte ses éléments pour améliorer le service rendu aux écoles, avec une meilleure gestion des marchés publics qui sont au profit de l'enseignement des élèves. Nous avons écrits à la Mairie pour faire en sorte que les crédits ainsi alloués aux écoles soient effectivement dépensés pour nos enfants.

## VI – Pour le service public d'éducation Pour le retrait de la loi Fillon

### **Rien dans la loi ne permettra d'améliorer le système scolaire !**

D'abord, elle s'inscrit dans un contexte et une logique de réduction du « coût » du service public d'éducation déjà à l'œuvre avec des budgets de régression dont chacun peut mesurer les conséquences. Il suffit pour s'en convaincre de constater la baisse continue des heures d'enseignement dans le secondaire et les fermetures de classe dans le primaire. Les décisions récentes -, rétablissement des punitions collectives, fermetures de classes- préfigurent les mesures rétrogrades de la loi.

Dans le contexte actuel de retour à l'autoritarisme et à la méritocratie, au choix du répressif au détriment de l'éducatif, du terrifiant rapport Bénisti, on peut aussi augurer du pire de l'introduction d'une note de « vie scolaire » pour le brevet des collèges.

### **La loi Fillon conduit inévitablement à une école à deux vitesses L'élitisme et ses méfaits dans toute sa splendeur !**

Elle ne met aucunement en cause tout ce qui, dans le contenu des enseignements, les méthodes pédagogiques et les structures, produit de l'échec scolaire, empêche l'accès de tous à un haut niveau de savoir et de culture. Elle ne touche pas à l'essentiel : la redéfinition des missions des enseignants et des méthodes d'apprentissage, des pratiques pédagogiques pour que les jeunes trouvent dans l'école même les ressources dont ils ont besoin pour réussir. Elle reporte sur les élèves et leurs parents l'entière responsabilité de l'échec scolaire, en dédouane le système éducatif. Le contrat individuel de réussite éducative (CIRE), même rebaptisé programme personnalisé de réussite scolaire (PPRS), stigmatisera, dès le CP, les jeunes en difficulté et leur famille.

**La loi Fillon, c'est la remise en cause de la maternelle**, présentée comme une possibilité et non comme un droit. **La loi Fillon, c'est enfin une école sans parents**, réduits à une fonction de *surveillants* de leurs enfants ou de consommateurs d'école. Elle confie la décision finale en matière d'orientation aux enseignants : les parents n'auront plus leur mot à dire. Cela risque fort d'augmenter le nombre d'orientations précoces dès la 5e, sans doute pour répondre « *aux perspectives professionnelles correspondant aux besoins à long terme de la société et de l'économie* ».

Parce que cette loi est dépourvu de toute ambition éducative, qu'elle n'apporte aucune réponse aux défis qui attendent nos enfants, qu'elle va à l'encontre de l'élévation du niveau de qualification de tous, la FCPE-Paris appelle les parents à participer, aux côtés des lycéens et des enseignants, aux différentes initiatives nationales.

\*  
\* \*

**Une boîte email que nous avons créée est à votre disposition,  
n'hésitez pas à nous écrire :**

**[fcpebel@free.fr](mailto:fcpebel@free.fr)**

Pascal COLLEMIN ( 01 43 45 74 86 ) et Delphine LAFON ( 01 43 45 24 59) et tous les autres élus du conseil d'école sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

**BONNES VACANCES DE PAQUES  
A TOUTES ET A TOUS**